



# PROCEDURE D'ALERTE

Nom de l'établissement : **Ecole Sacre Cœur**

*Décret 2025-542 : « Chaque établissement met en place un dispositif interne de recueil et de traitement des signalements d'atteintes à l'intégrité physique ou morale des élèves »*

*Article 434 du Code Pénal : « Tout citoyen est tenu de dénoncer les crimes dont il est possible de limiter les effets ou d'éviter la récurrence ou tout mauvais sur mineurs. »*

<b>1. Référent à alerter</b>	GOWRY - DEVILLE Alexia (Secrétariat) Le professeur de la classe
<b>2. Moyen de communication</b>	Mail : <a href="mailto:Sacrecoeur@es-be.fr">Sacrecoeur@es-be.fr</a> - <a href="mailto:Sos@es-be.net">Sos@es-be.net</a> Tel : 01 46 27 18 24
<b>3. Délai d'accusé de réception</b>	Accusé de réception sous 24 heures
<b>4. Analyse et Evolution de la gravité Qui ? Comment ? Gradation selon la gravité</b>	LARINIER Cécile (Chef d'établissement) GOWRY - DEVILLE Alexia (Secrétariat) NICOT Florence (Psychologue) Le chef d'établissement procède à l'analyse de la situation et peut, le cas échéant et au regard de sa gravité, s'entourer d'un conseil restreint. Il définit ensuite les mesures appropriées à mettre en œuvre.
<b>5. Transmission éventuelle aux autorités compétentes</b>	En fonction de la gravité, le chef d'établissement peut informer : <ul style="list-style-type: none"> <li>- <a href="#">Le Rectorat</a></li> <li>- <a href="#">L'Inspecteur de l'Education Nationale (IEN)</a></li> <li>- <a href="#">La Cellule de Recueil des Informations Préoccupantes (CRIP)</a></li> <li>- <a href="#">La Direction Diocésaine de l'Enseignement Catholique (DDEC)</a></li> <li>- <a href="#">Le Groupe Scolaire</a></li> </ul>
<b>6. Délais de réponse</b>	Une réponse est apportée au signalant dans un délai de 1 à 2 jours ouvrés.
<b>7. Garantie de confidentialité, de protection des personnes et de non rétorsion</b>	
<b>8. Autorités à saisir en recours en cas d'insatisfaction</b>	En cas d'insatisfaction de la suite donné au signalement, les parents peuvent exercer un recours auprès de : <ul style="list-style-type: none"> <li>- <a href="#">La Direction Diocésaine : 76 rue des Saints Pères – 75006 Paris – 01 45 49 61 10</a></li> <li>- <a href="#">L'inspecteur de l'Education Nationale : 22<sup>ème</sup> Circonscription 17B - 90 Rue Bessières, 75017 Paris</a></li> </ul>